

Communiqué de presse de l'UNPDM

## L'UNPDM premier syndicat des TPE

Paris le 29 septembre 2025 – L'UNPDM, le syndicat des prestataires de dispositifs médicaux (PSDM/PSAD), confirme son audience patronale au sein de la Branche medicotechnique, avec une représentativité de 14,57%. A l'image de la profession, l'Union des Prestataires de Services et Distributeurs de Matériel médical (UNPDM) devient le premier représentant en nombre d'affiliés des entreprises de moins de 11 salariés, qui composent 83% des PSDM exerçant partout en France.

## Un syndicat expérimenté et proche des professionnels du terrain

La dynamique de l'UNPDM reflète bien la situation du métier de prestataire sur le terrain. Les PSDM sont majoritairement structurés en petites entreprises de proximité qui forment un maillage territorial efficace leur permettant de déployer au quotidien un service de qualité, au plus près des Français en perte d'autonomie ou en situation de handicap, atteints de maladie chronique ou de pathologie aigüe.

Le Président, Jean-Roch Meunier se félicite des chiffres de la représentativité du syndicat : « *Nous sommes fiers que les prestataires nous fassent confiance pour les représenter et relayer leurs attentes. En rejoignant majoritairement l'UNPDM, celles et ceux qui constituent la base de la profession ont choisi une organisation à leur écoute, qui facilite la gestion de leur entreprise, les conseille, et porte en responsabilité leurs préoccupations avec détermination, tout en étant capable de rassembler largement, y compris au travers d'actions intersyndicales. Dans un secteur en forte restructuration, l'UNPDM est un repère pour les TPE du secteur, désireuses de relever les défis de demain : certification professionnelle, réforme de la prise en charge des fauteuils roulants, nouvelle classification des emplois, virage domiciliaire, régulation financière des produits de santé, remise en bon état d'usage des dispositifs médicaux, etc.* »

L'UNPDM accompagne les PSDM qui jouent un rôle clé dans le maintien à domicile des patients, entre l'hôpital et la médecine de ville. Face à l'enjeu du vieillissement de la population, de nombreux acteurs subissent une pression économique croissante et regrettent le manque de reconnaissance de leur métier par les pouvoirs publics. C'est pour faire entendre leur voix que les administrateurs et les permanents de l'union se mobilisent sans relâche.

### A propos de l'UNPDM :

Fondée il y a plus de 50 ans, l'Union Nationale des Prestataires de Dispositifs Médicaux (UNPDM) représente la profession des Prestataires de Services et Distributeurs de Matériels (PSDM) auprès des instances nationales (ministère du Travail, ministère de la Santé, commissions paritaires, UNCAM, UNOCAM, CEPS, CNEDIMTS, ANSM, HAS, etc.).

Le syndicat s'adresse à tous les prestataires, qu'ils soient indépendants et/ou rattachés à un groupement, pharmaciens d'officine, grossistes distributeurs dans le domaine du Maintien à Domicile, ou structures dispensatrices d'oxygène à domicile.

Pour plus d'informations : [www.unpdm.com](http://www.unpdm.com)

**Contact presse :** Julia Crépin - 06 74 60 13 93 - [jcrepin@unpdm.com](mailto:jcrepin@unpdm.com)